



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2021-04

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2021-2022

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis du comité technique académique du 27 janvier 2021 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2021-2022,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 29 janvier 2021,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 5 février 2021,
- LE** comité technique spécial départemental réuni le 22 juin 2021.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 1 les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2021 à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :

DE	0211342V	E.M.	ARC-SUR-TILLE	4 ^{ème} poste classe ordinaire
DS	0211367X	E.M.	BRAZEY-EN-PLAINE	4 ^{ème} poste classe ordinaire
CHE	0211783Z	E.E.	CHENÔVE BOURDENIERE	12 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0210127Z	E.M.	DIJON CHAMPOLLION	8 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0211403L	E.E.	DIJON LAMARTINE	11 ^{ème} poste classe ordinaire
AUX	0210980B	E.E.	FLAMMERANS R.P.I.	3 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0211696E	E.E.	FONTAINE-LES-DIJON SAVERNEY	6 ^{ème} poste classe ordinaire
DN	0211885K	E.E.	MARCILLY-SUR-TILLE	5 ^{ème} poste classe ordinaire
CHA	0211828Y	E.P.	SAINT-REMY en maternelle	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DS	0211454S	E.E.	SAULON-LA-CHAPELLE R.P.I.	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DE	0210579R	E.E.	SAVIGNY-LE-SEC ouverture à EPAGNY	4 ^{ème} poste classe ordinaire

DO	0210121T	E.M	DIJON DRAPEAU	Une unité d'enseignement maternelle autisme (JEMA)
----	----------	-----	---------------	--

TITRE II : RETRAITS D'EMPLOIS

ARTICLE 2 les emplois suivants sont retirés à compter du 1^{er} septembre 2021 à titre provisoire pour l'année scolaire 2021-2022 :


CHE	0211990Z	E.E.	CHENÔVE GAMBETTA	8 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0210113J	E.M.	DIJON MALADIERE	6 ^{ème} poste classe ordinaire
DC	0210108D	E.M.	DIJON MONTS DE VIGNES	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0211790G	E.E.	FONTAINE-LES-DIJON PORTE-FEUILLES	5 ^{ème} poste classe ordinaire
DO	0211039R	E.M.	FONTAINE-LES-DIJON SAVERNEY	3 ^{ème} poste classe ordinaire
SEM	0210569E	E.M.	SEMUR-EN-AUXOIS	3 ^{ème} poste classe ordinaire

ARTICLE 3 Au regard des évolutions des effectifs prévisionnels et des inscriptions définitives d'élèves, des ajustements (ouvertures provisoires, fermetures provisoires) pourront être réalisés.

ARTICLE 4 Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Côte-d'Or.

Dijon, le 23 juin 2021

La directrice académique des services de
l'éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Côte-d'Or,


Pascale Coq